



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du comité syndical
du 4 février 2008*

Réunion du comité syndical du 4 février 2008

Le comité syndical du 4 février 2008 s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville, sous la présidence de Monsieur Jérôme BIGNON.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jérôme BIGNON
- Monsieur Yves BUTEL
- Monsieur Dominique CAMUS
- Monsieur Hubert HENNO
- Monsieur Thierry VANSEVENANT
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Yves CAUCHOIS
- Monsieur Pierre-Yves FAUQUET
- Madame Roselyne BOURGUELLE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur Thierry HUET
- Monsieur Maurice CAILLEUX

Membres suppléants :

Représentant des Communes

- Monsieur Gérard MONTASSINE
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Alain ROUSSEL
- Monsieur Léopold DEHEZ
-

ABSENTS EXCUSES :

Membres Titulaires :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Philippe ARCILLON
- Monsieur Philippe BEAUVISAGE

- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Pierre MARTIN
- Monsieur Gilbert MATHON

Représentant des Communes

- Madame Yvonne PERRUCHOT
- Monsieur Marcel LEJEUNE
- Monsieur Jean-Claude VANNICATTE
- Monsieur Guy DELAHAYE
- Monsieur Christian THOMIRE
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur François BIZET
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur André JEANSON
- Madame Brigitte HEDOUIN
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Jacques THIBAUT
- Monsieur Hubert FLANDRE
- Madame Michelle PAULY
- Monsieur Jean-Christian CORNETTE
- Monsieur Thierry BALESDENT
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Matthieu DELABIE

RELEVÉ DE DECISIONS

1 - Débat d'Orientation Budgétaire 2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les orientations définies dans le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2008.

2 - Droits de chasse 2008 / 2009

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les modalités tarifaires des droits de chasse pour la saison 2008/2009.

3 - Tarif de location du chalet Blanquetaque

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte la tarification suivante applicable à compter du 1^{er} janvier 2008.

	<i>Tarification forfaitaire TTC/ personne</i>
<i>Journée comprenant accueil – salle équipée - visite guidée – repas compris</i>	<i>50 €</i>
<i>Journée comprenant accueil - salle</i>	<i>12 €</i>
<i>Journée comprenant salle uniquement</i>	<i>8 €</i>

COMMUNE DE NOYELLES-SUR-MER

4 - Cimetière chinois - Etude de faisabilité pour le développement culturel et touristique du site - Avenant n° 2

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la passation de cet avenant n° 2 et autorise le Président à signer l'avenant ainsi que l'ordre de service s'y rapportant.

COMMUNE D'AULT

5 - Le Moulinet : Conventions de raccordement des installations d'éclairage et de mise à disposition à titre précaire et révocable par le syndicat mixte au profit de la commune d'Ault

5/1 - Convention de raccordement des installations d'éclairage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention de raccordement des installations d'éclairage avec la commune d'Ault.

5/2 - Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable par le syndicat mixte au profit de la commune d'Ault

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable avec la commune d'Ault.

COMMUNE DE LE CROTOY

6 - Acquisition de la propriété des conjoints Wambergue

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de délibérer favorablement sur l'acquisition pour un montant total de 1 503 601 €, autorise le Président à signer une promesse de vente par devant Maître GALANDON notaire des vendeurs domicilié à Bonnières (78), à contracter un emprunt ainsi qu'à obtenir le cautionnement du Conseil Général de la Somme sur cet emprunt.

COMMUNE DE QUEND

7 - Entrée de ville de Quend – Vente par le syndicat mixte au profit de la SNC Belle Dune Loisirs

7/1 - Vente par le Syndicat Mixte au profit de la SNC Belle Dune Loisirs

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente au profit de la SNC Belle Dune Loisirs pour un montant de 793 000 € HT par devant la SCP BONIN – DOUDOUX.

7/2 - Vente par le Syndicat Mixte au profit de la SNC Belle Dune Loisirs

ILE AUX OISEAUX

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer une promesse de vente au profit de la SNC Belle Dune Loisirs par devant la SCP BONIN – DOUDOUX selon les conditions suivantes :

- *prix de vente terrains d'assiette zone ZA à l'Est de la route : 210 000 €HT*
- *conditions de paiement :*
 - . *110 000 € à la signature de l'acte*
 - . *50 000 € un an après la signature de l'acte*
 - . *50 000 € deux ans après la signature de l'acte*

DESTINATION BAIE DE SOMME

8 - Passeport découverte hébergeurs 2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le renouvellement en 2008 du passeport découverte au profit des hébergeurs.

9 - Marché de fourniture et livraison de produits d'épicerie

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché avec l'Entreprise BEUVAIN ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

L'HOTEL RESTAURANT DU CAP HORNU

10 - Détachement d'un salarié du Groupe ACCOR au profit de Destination Baie de

Somme

Considérant la nouvelle proposition du groupe ACCOR pour le détachement de l'agent déjà en place, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président ou le Directeur à procéder au renouvellement de la convention de mise à disposition avec l'agent en place ainsi qu'à la signer.

11 - Gestion du personnel – Avenant au contrat de travail d'un assistant entretien extérieur

Considérant la volonté de revaloriser la rémunération de ce salarié, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail avec effet au 1^{er} mars 2008 ainsi qu'à verser à ce salarié la somme correspondant à la régularisation des indemnités repas à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2005.

AIRE AUTOROUTIERE DE LA BAIE DE SOMME

12 - Mise à disposition d'une partie des bureaux de la station Shell et lancement d'une

consultation pour l'entretien des espaces verts

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager les dépenses correspondantes au montant de la facture, soit 1 076,40 €HT ainsi qu'à lancer une consultation relative à la prestation de tonte de gazons pour l'année 2008.

PARC DU MARQUENTERRE

13 - Marché de réfection de la toiture du pavillon

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la passation de cet avenant et à autoriser le Président à le signer.

SYNDICAT MIXTE / DESTINATION BAIE DE SOMME

14 - Mission d'audit, d'assistance et de formation en informatique

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché avec Monsieur RAYEZ ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.